

CRITÈRES D'APPRÉCIATION ET DE SÉLECTION

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Cinq critères conditionnent prioritairement l'éligibilité des projets, tous formats confondus :

- Résonnance avec la mission de la MSH Sud*
Le projet doit **s'inscrire dans l'un des axes au moins de la MSH Sud** (cf. dossier « **Orientations scientifiques** »).
- Qualité scientifique et caractère novateur*
Le projet doit **mettre en valeur la qualité scientifique et le caractère novateur de la recherche ou de l'interface de recherche (plateforme)**.
- Interdisciplinarité*
Le projet doit avoir une **dimension intrinsèquement interdisciplinaire, associant au moins une discipline SHS**.
- Caractère structurant, pour le site et au-delà*
Le projet doit être porté par **au moins deux chercheurs du site** Languedoc-Roussillon relevant d'**au moins deux laboratoires et/ou disciplines différents**. Les porteurs sont encouragés à réunir **plusieurs partenaires régionaux** (Languedoc-Roussillon et Grande région), associés à des **chercheurs extérieurs** (en lien par exemple avec d'autres MSH), dont étrangers.
- Crédibilité du montage budgétaire, incluant la participation financière des laboratoires*
La crédibilité du montage budgétaire et du calendrier envisagés doit être assurée par un budget prévisionnel et un échéancier détaillés. La **participation financière des laboratoires** concernés par le projet devra s'élever à 25 % minimum de l'enveloppe demandée.

NB : **Très important**, une attention toute particulière sera accordée aux projets développant :

- Une conception du **dialogue interdisciplinaire comme partie intégrante de la recherche** (réflexions méthodologiques et théoriques, protocoles collectifs, construction de notions opératoires communes, etc.) et/ou une **vision élargie de l'interdisciplinarité** (entre SHS et autres sciences),

- Une **dimension internationale** (tout particulièrement en interaction avec **les Suds**),
- Une **participation active à la construction de la dynamique collective et structurante de la MSH Sud** : séminaires pratiques et réflexifs, symposiums, actions de formation, sciences participatives, etc.,
- Une **recherche mobilisable dans l'action** et/ou **co-construite avec des partenaires extérieurs** au monde de la recherche (**recherche participative**), à tout le moins transmissible, dans une approche globale et intégrée de la valorisation et de la vulgarisation,
- L'implication des jeunes chercheurs** (co-portage du projet avec un doctorant et/ou post-doctorant, etc.).

CRITÈRES D'ÉVALUATION (ÉTAPE, RECONDUCTION ET BILAN)

Bilan d'étape

A mi-parcours :

- les porteurs d'**équipes-projets** (projets d'une durée initiale demandée de deux ans) seront auditionnés, et leurs programmes évalués, par le **Conseil scientifique** sur les mêmes critères que ceux définis au paragraphe « Conditions d'éligibilité ».
Le Conseil scientifique proposera, ou non, la reconduction éventuelle de l'équipe-projet. Sur la base de ces évaluations, le **Comité de Pilotage (COFIL)** rassemblant tous les partenaires de la Fédération de Recherche décidera en dernier ressort des suites à donner.
- les porteurs de **plateformes** seront quant à eux auditionnés par le **Conseil de site*** représentant la communauté scientifique du site au service de laquelle ces plateformes sont développées. **Ce Conseil pourra formuler des recommandations** aux porteurs.
En cas de hiatus trop important entre les objectifs définis dans le dossier de dépôt initial et le degré de réalisation concrète du projet, **le Conseil de site pourra saisir le Conseil scientifique de la MSH.** Sur la base de son avis, le **Comité de Pilotage (COFIL)** décidera en dernier ressort des suites à donner.

* Le conseil de site est composé du/de la président(e) de la COMUE LRU, du/de la directeur/trice du Collège doctoral et du/de la directeur/trice de la MSH Sud (ou de leurs délégués).

Bilan final

En fin de contrat, les porteurs d'équipes-projets et de plateformes devront adresser à la MSH Sud et à son Conseil scientifique, **au plus tard un mois avant la date échéance**, un **rapport-bilan (comptable et scientifique)**. Ce dernier devra mentionner clairement :

- un état des partenaires effectivement impliqués et du réseau ainsi constitué (en insistant sur l'apport du périmètre de l'équipe ainsi constituée : coopération internationale, interdisciplinarité, etc.),
- un état des sources, des matériels et méthodologies mobilisés,
- un résumé du travail accompli (bilan scientifique),
- les modalités envisagées pour l'accès et la pérennisation des données produites ou à produire (notamment : Huma-Num et PROGEDO),
- la liste des publications réalisées, communications et autres manifestations liées au programme ou à la plateforme,
- une note sur les perspectives ouvertes par les résultats obtenus : angle problématique et objectifs affinés ; élargissement du réseau de chercheurs ; réponse(s) à des appels à projets nationaux ou européens ; nouvelle définition de l'impact scientifique, social, culturel et/ou économique.

Bilan de reconduction

En cas de demande de reconduction, outre le « rapport-bilan » de fin de programme, les porteurs devront présenter **une note détaillée précisant les objectifs attendus**.

Sur la base de cette note et/ou de ce rapport-bilan, le **Conseil scientifique** de la MSH Sud :

- rédigera **une note d'évaluation finale destinée aux porteurs***,
- proposera au COPIL **la reconduction, ou non**, de l'équipe-projet ou de la plateforme pour un nouveau contrat.

** Afin de maximiser les chances de réussite aux appels à projet nationaux et internationaux des programmes soutenus par la MSH, les critères de cette note d'évaluation finale seront pour partie calqués sur les critères de sélection des projets ANR ou H2020, à savoir :*

- *le degré de maturation scientifique effective du projet par rapport au pré-projet initial (confirmation de la qualité scientifique et de l'originalité de la recherche, pertinence des objectifs revus et clarté des résultats attendus),*
- *le degré d'ambition du projet et une vision affinée de son potentiel réel d'innovation,*
- *la crédibilité de l'approche et de la méthodologie proposées,*
- *la qualité du consortium interinstitutionnel, interdisciplinaire et international constitué (avec appréciation des mesures de coordination),*
- *la faisabilité du projet (réalisme du plan de travail et du calendrier, articulation des différentes tâches, prise en compte des risques, adéquation des moyens humains et financiers demandés au programme de travail),*
- *l'impact socioéconomique du projet,*

Appel à projets (AAP) 2016-2017

- *le cas échéant, les mesures envisagées en termes d'archivage et de diffusion des résultats, corpus et bases de données (notamment, grâce aux TGIR Huma-Num et PROGEDO).*

NB : Très important, la note d'évaluation finale réalisée **pourra être communiquée** en appui, **comme label**, aux réponses à appels à projet (ANR, H2020...), à l'université ou l'organisme de recherche de tutelle (création d'une nouvelle équipe...), à des bailleurs de fonds extérieurs (fondations, entreprises, Région, métropoles...), etc.